



République d'Haïti
Repiblik d'Ayiti

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DES RESSOURCES NATURELLES
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

MINISTÈ AGRIKILTIL
RESOUS NATIRÈL
AK DEVLOPMAN RIRAL

TERRITOIRES PRODUCTIFS RÉSILIENTS (TPR)

APPEL À CANDIDATURE N^o MARNDR/TPR/CI/QCIN-09/18 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN(E) SPÉCIALISTE EN INFRASTRUCTURES RURALES

1 Contexte & Objectif

La République d'Haïti a obtenu un financement de 26,210,046 dollars des États-Unis d'Amérique auprès de la Banque Mondiale, de l'Association internationale de développement (IDA), du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et de J/P Haitian Relief Organization pour assurer la mise en œuvre du Projet de Territoires Productifs Résilients (TPR) au profit des communautés de la région des Nippes en vue de contribuer à l'amélioration de la résilience de l'agriculture et des écosystèmes dans les bassins versants sélectionnés. Les Ministères de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) et de l'Environnement (MDE) seront les Organismes d'exécution, Le projet comporte quatre (4) composantes et vise principalement à améliorer les pratiques de gestion de l'agriculture et des territoires et d'accroître la résilience dans divers sous-bassins versants sélectionnés dans le département des Nippes.

Le projet comporte quatre (4) composantes et vise principalement à améliorer les pratiques de gestion de l'agriculture et des territoires et d'accroître la résilience dans divers sous-bassins versants sélectionnés dans le département des Nippes.

Dans le but d'assurer la mise en œuvre du Projet, les organismes d'exécution comptent recruter un(e) Spécialiste en Infrastructures Rurales afin d'assurer l'orientation de l'équipe locale sur les infrastructures à prioriser dans le Projet.

2 Résumé du mandat du(de la) Spécialiste en Infrastructures Rurales ¹

Sous la supervision du/de la Coordonnateur/trice de l'UPG-L et en étroite collaboration avec le service de génie rural de la DDA-Ni, le/la Responsable des Infrastructures Rurales accomplira les tâches suivantes:

- Participer à la conception des activités à mettre en œuvre et à la préparation des plans de travail annuels dans le cadre de la construction/réhabilitation des ouvrages/construction et réhabilitation des ouvrages de protection des ravines;
- Constituer une base de données relative aux prototypes (schémas et coûts) des infrastructures à réaliser;
- S'assurer que les dossiers d'appel d'offres relatifs aux infrastructures sont conformes aux spécifications comme édicté par le ministère technique concerné;
- Participer à la planification opérationnelle des activités du projet;
- Suivre l'encadrement et la formation des usagers de l'eau et appuyer les bénéficiaires dans l'apprentissage des opérations d'entretien et de maintenance;
- Coordonner les activités du projet et les sous-activités couvrant les aménagements hydro-agricoles, les travaux liés à la protection des Bassins Versants (BV);

¹ Les détails relatifs au mandat du Spécialiste en Infrastructures Rurales seront fournis dans la version complète des TDR.

- Faciliter les relations entre les prestataires et les bénéficiaires et les collectivités et appuyer les activités de gestion des plaintes, engagement de citoyen et mesure des indicateurs ;
- Élaborer des rapports trimestriels, semestriels et annuels couvrant le volet Infrastructures dans la zone d'intervention du projet ;
- Rendre compte au/à la Coordonnateur/trice local(e) de l'ensemble du déroulement des activités décrites ci-dessus.

3 Qualifications et Profil

Le/la Spécialiste en infrastructures rurales devra :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire en génie rural, génie civil, ressources naturelles ou toute autre discipline connexe. Le niveau master est un atout ;
- Avoir au moins cinq (5) années d'expérience dont un minimum pertinent de deux (2) ans dans un poste en lien aux Infrastructures rurales ;
- Avoir une expérience dans la gestion de projets d'infrastructures rurales impliquant les communautés selon une approche communautaire participative ;
- Avoir une bonne connaissance des politiques sectorielles du MARNDR en matière d'irrigation et gestion des bassins versants ;
- Avoir une bonne connaissance des procédures nationales, de la Banque Mondiale et de tout autre bailleur ;
- En plus d'une bonne expression orale et écrite en français, le/la candidat(e) devra être capable de créer des conditions propices de travail en équipe. L'anglais est un plus ;
- Avoir une bonne condition physique avec aptitudes à effectuer des déplacements fréquents sur le terrain ;
- Avoir participé à des chantiers en tant qu'entrepreneur ou superviseur ;
- Être familier avec les outils informatiques (Excel, Word, Power point, Internet, SIG, logiciels de cartographie, AutoCAD ou autres logiciels d'ingénierie).

4 Lieu de travail

Le lieu de travail du(de la) Spécialiste en infrastructures rurales sera le bureau de BAC de l'Anse-à-Veau (Département des Nippes).

5 Conditions d'emploi

Le(la) Spécialiste en infrastructures rurales aura un statut de contractuel. Le contrat sera renouvelable annuellement selon les besoins après évaluation positive des performances et avec la non-objection préalable des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Il s'agit d'un poste contractuel. Le(la) Spécialiste en infrastructures rurales ne pourra pas être un fonctionnaire.

6 Méthode de Sélection

Le(la) Spécialiste en infrastructures rurales sera recruté(e) par la méthode de sélection fondée sur les qualifications de Consultants Individuels (CI), par mise en concurrence ouverte. Il/Elle travaillera à temps plein (au moins 40 heures par semaine).

7 Composition des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature devront obligatoirement comprendre :

- Une lettre de motivation rédigée en français ;
- Un Curriculum Vitae détaillé (CV), rédigé en français, préférablement selon le canevas fourni par l'UPMP ;
- Les copies des diplômes² et certificats pertinents pour le poste ;
- Une copie de pièces d'identité valides (NIF et CIN) ;
- Un numéro de téléphone fonctionnel et une adresse électronique.

² Le Consultant dont la candidature est retenue devra faire légaliser ses diplômes obtenus d'une institution située en dehors d'Haïti par le Ministère des Affaires étrangères du pays d'émission ou par le consulat dudit pays en Haïti.

N.B. Les TDR complets et le canevas d'élaboration de CV seront disponibles sur le site du MARNDR et celui de MDE.

8 Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent être acheminés, au choix du professionnel, par voie électronique ou en version imprimée, à l'une des adresses mentionnées ci-dessous, au plus tard le **20 décembre 2018**. L'objet du courrier électronique ou l'enveloppe contenant le dossier, le cas échéant, doit indiquer clairement : « **DOSSIER DE CANDIDATURE AU POSTE DE SPÉCIALISTE EN INFRASTRUCTURES RURALES POUR LE PROJET TPR** ».

Version imprimée (heure limite : 16h00):

Bureau de l'Unité de Passation des Marchés Publics (UPMP)

Unité de Passation des Marchés Publics (UPMP)

Ministère de l'agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR)

Bâtiment situé dans la cour adjacente au CRDA

Damien, route Nationale n° 1, Haïti

Ou Version électronique (heure limite : 23h59) : upmp@agriculture.gouv.ht avec c.c :

cheryr04@yahoo.fr et mangofil@gmail.com

Jobert C. ANGRAND
Ministre